

Conseil Municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

D 8-2/2024

Fonds de Concours
de la MEL

–
Projet de mise en
place d'une
centrale solaire
photovoltaïque sur
la toiture de l'église

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 23

Absent : 0

Excusés-représentés : 10

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Jean-Pierre EURIN :

Dans le cadre de sa politique et de son plan de sobriété énergétique, la Commune a décidé de réaliser des travaux de remplacement de la toiture de l'église Saint-André. Les travaux rendus nécessaires du fait de l'état de l'édifice ont permis de déployer des panneaux photovoltaïques. La production alimentera la cuisine centrale du restaurant scolaire Schuman. Dans ce cadre la Commune a sollicité le fonds de concours de la MEL au titre de la transition énergétique et bas carbone.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les dispositions de l'article L.5216-5 ;

Vu la demande de fonds de concours en date du 24 mars 2023 formulée par la Ville pour le projet de mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'église Saint André ;

Vu le projet de convention ci-annexé entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune de Saint-André-lez-Lille ;

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant l'avis favorable du Bureau métropolitain du 09 février 2024 pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 22 929.78 € TTC.

Considérant que pour bénéficier de cette aide, il convient d'accepter d'une part le fonds de concours accordé par la MEL par voie de délibération et d'autre part d'autoriser à signer la convention d'attribution entre la Commune et la MEL.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- ACCEPTE le fonds de concours d'un montant maximum de 22 929.78 € TTC,
- INSCRIT la recette au budget communal au titre de 2024,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'attribution entre la Commune et la MEL,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents,
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ

